

## REGLEMENT INTERIEUR STAGE LA VALETTE DU VAR

### A CONSERVER

#### 1. INSCRIPTIONS

L'inscription peut être prise par téléphone mais ne sera effective **UNIQUEMENT** lors de la **RECEPTION DU BULLETIN D'INSCRIPTION ET DU REGLEMENT DANS LES 10 JOURS MAXIMUM** qui suivent l'appel téléphonique (celui-ci n'étant pas reconductible).

**AU DELA DE CES 10 JOURS LA PLACE REDEVIENDRA LIBRE.**

Le règlement sera versé à l'inscription en un seul paiement (chèque, espèces, ou chèques vacances) avant le début du stage. Un reçu vous sera fourni uniquement sur demande attestant le règlement.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

#### 2. MATERIEL

Le matériel appartient à l'Ecole de cirque. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

A chaque cours, **UNE TENUE DE SPORT EST OBLIGATOIRE**, des chaussons de gymnastique à semelles souples sont conseillés, les cheveux devront être attachés et une bouteille d'eau.

Pour les stages de 4h consécutives prévoir un goûter facile à manger.

#### 3. ORGANISATION DU STAGE

Les horaires des cours sont à respecter, il faut donc arriver cinq minutes au moins avant le début. Les parents **accompagneront leur enfant jusqu'à la salle**. En effet, un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Les enfants risquent alors de se retrouver seuls.

Les parents n'assisteront pas aux cours. Ils quitteront la salle dès le début du cours et ne reviendront qu'à la fin.

D'une façon générale, toute personne étrangère au cours n'est pas autorisée à rester dans la salle, à l'exception des membres du bureau.

#### 4. CONDITIONS DE REGLEMENT

- **Désistement avant le 8<sup>ème</sup> jour du début du stage**, les 2/3 du règlement seront conservés.
- **Désistement entre le 5<sup>ème</sup> jour et le début du stage**, la totalité du règlement sera conservé par l'école de Cirque PITRERIES.

Pour l'assurance : soit les parents fournissent la copie de **l'attestation de leur assurance**, soit les parents prennent l'assurance de la FFEC (Fédération Française des Ecoles de Cirque) qui s'élève à 5,00 € par enfant (pour des stages de moins de 2 semaines) ce prix s'ajoute au montant du stage.

Aucun remboursement ne sera effectué, même en cas de maladie de l'enfant.

#### 5. CONCLUSION

Les animateurs (trices) et les membres du bureau veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les membres du bureau statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires.